

COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du 19 JANVIER 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :	19	Qui ont pris part à la délibération :	18
En exercice :	19	date de la convocation :	09/01/2015
Présents :	15	date d'affichage :	09/01/2015

Le dix neuf janvier deux mil quinze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Marcilly-sur-Tille, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel LAVEVRE, Maire.

PRESENTS : BALLAND Daniel ; BILBOT Sylvie ; CHAUDRON François ; FUMEY Sophie ; GAUTHEY-GENIN Bernadette ; LAVEVRE Daniel ; LEB Christian; LOUET Catherine ; MERAT Nicolas ; OGEAS Emmanuel ; POUPON Sylvain ; ROBIN Gilbert ; RONDOT Sandrine ; SKRZYPCZAK Marie-Claude ; TARANCHON Coralie ;

Excusés : PAQUIS Agnès (a donné procuration à RONDOT Sandrine) ; GARCIA Marie-Christine (a donné procuration à ROBIN Gilbert) ; CHARRONAT Sébastien (a donné procuration à CHAUDRON François)

Absent : Bruno SOLDATI

Secrétaire de séance : RONDOT Sandrine

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 15/12/2014, M. le Maire passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

N° 2015-19-01-001 : Locations de parcelles à une Société de Chasse

La société de chasse Saint-Hubert de Til-Châtel demande la possibilité de pouvoir chasser sur des parcelles appartenant à la commune, cadastrées :

- section ZH 53
- section ZH 56 (partie boisée),

d'une contenance totale de 3ha 85a 70ca.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE d'établir un bail à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 3 ans.
- DIT que le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 15 € l'hectare multiplié par l'indice de fermage augmenté de 10 % de charge chaque année.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

N° 2015-01-19-002 : Avenant à la convention d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Après avoir pris connaissance du contrat établi par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance et des conditions générales des prêts, et pour permettre d'engager des travaux dans la Zone artisanale afin de finaliser la cession des lots,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CONTRACTE auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance une augmentation de la ligne de trésorerie au contrat n° AN 094435 d'un montant de 200 000 € au taux de T4M + 1,50 et dont le remboursement s'effectuera au plus tard le 31-01-2016.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

N° 2015-01-19-003 : ramassage des objets encombrants :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la convention liant la commune à l'Association Communautaire du Pays des 3 Rivières dans le cadre du ramassage des objets encombrants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention ainsi présentée :
- Durée : 1 an
- Ramassage des encombrants : 2 fois par an (mercredis 04/03 et 07/10)
- Tarif annuel 2015 : 1.16 € par habitant
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

N° 2015-01-19-004 : Assistance à Maîtrise d'ouvrage/régie eau et assainissement :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de passer commande pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) entre la commune de Marcilly-sur-Tille et le Cabinet Guésac'eau, en vue de réviser le règlement de la régie « Eau et Assainissement ».

La mission de conseil et d'assistance est définie comme suit :

- Bilan d'exploitation du service eau potable et assainissement de la commune, y compris une réunion d'analyse avec les responsables des services en début de mission.
- Reconstitution des divers coûts des services et des éléments de la redevance « eau potable et assainissement »
- Etablissement de plusieurs simulations de tarif et comparaison avec les collectivités environnantes,
- Analyse et mise à jour du règlement des deux services,
- Présentation au groupe de travail (1 réunion) de l'analyse des services, proposition de délibération pour mise en place éventuelle de nouveaux tarifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** à bénéficier de l'assistance technique fournie par la société Guésac'eau pour un montant de 1.650 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout bon de commande avec la Société Guésac'eau.

FIN DES DÉLIBÉRATIONS

Questions diverses

PROPOSITION d'aménagement des horaires d'ouverture de la Mairie pour 2015

	Aujourd'hui	Proposition des services	proposition élus			
JOURS	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h - 12h	13h - 17h	10h - 12h	13h - 17h30	10h - 12h	14h - 17h30
MARDI	9h - 12h	13h - 17h	9h - 12h	13h - 17h00	10h - 12h	14h - 17h30
MERCREDI	9h - 12h	Fermé	9h - 12h	Fermé	10h - 12h	14h - 17h30
JEUDI	9h - 12 h	13h - 17h	Fermé	14h - 18h	Fermé	Fermé
VENDREDI	9h - 12h	13h - 17h	10h - 12h	13h - 17h30	10h - 12h	14h - 18h
SAMEDI	9h - 12h	Fermé	Fermé (permanence élus 10h à 12h)	Fermé	10h - 12h	Fermé
Ouverture	18h	16h	10h	17h	10h	14h30
Ouverture totale/ semaine	34H		27H		24H30	

(période d'essai 3 mois avec comptage)

(exemples de mairies de taille identique :

① lundi-vendredi : 9h à 12h et de 13h30 à 17h00 ; mardi-mercredi-jeudi : 9h à 12h ; samedi de 9h à 12h (Gevrey-Chambertin) ;

OUVERTURE TOTALE/semaine = 25h

② lundi-mercredi-vendredi de 10 à 12h et de 13h30 à 16h30, mardi de 10 à 12h et jeudi de 10 à 12h et de 16 à 18h). (Nolay)

OUVERTURE TOTALE/semaine = 23H

Pourquoi ? :

Pour permettre de dégager un temps précieux pour se consacrer pleinement sur une mission/dossier afin d'obtenir des résultats rapidement, efficaces et qualitatifs, permettant de répondre dans les délais impartis.

La diminution d'ouverture au public est compensée par :

- Un nouvel outil : l'informatique et la dématérialisation au service de tous. En effet, toutes les informations et notamment les documents administratifs peuvent être consultés et être téléchargés A TOUT MOMENT sur le site internet.
- Les échanges/les demandes par mails qui remplacent la visite sur place (chaque jour, une trentaine de mails traités par le secrétariat).

Rythmes scolaires :

Réunion d'information à Chagnay le 3 février afin de faire un bilan provisoire des nouveaux rythmes scolaires. Ordre du jour :

- les actions mises en place dans le cadre des nouveaux rythmes-les principes généraux de fonctionnement
- les difficultés rencontrées, les atouts de la réforme
- les coûts de la réforme sur le territoire et les financements futurs
- la fin de l'année scolaire.

Demande de l'association de « Jiu J Tsu » :

Accord pour la création de son siège à Marcilly et mise à disposition de la salle polyvalente.

Lancement de la campagne relative aux aides à la voirie dans le cadre du Fonds cantonal de Développement Territorial :

Réunion mardi 3 février à 9h30 à l'Agence de développement Territorial Seine et Tilles.

AMF 21 :

Réunion d'information sur les aides européennes aux projets locaux : le 6 février à 17h30 à Mirebeau-sur-Bèze.

Ordre du jour :

- la nouvelle gestion des fonds européens
- Obtenir une aide européenne pour un projet communal ou intercommunal.

S. POUPON : demande si une solution peut être trouvée pour la marche surélevée afin de faciliter l'accès vers la bibliothèque et l'école primaire.

G. ROBIN : propose une réunion de la Commission « Cimetière » le mercredi 4 février à 17h30 pour recenser les concessions à renouveler, mise en place d'affichette pour relevage des tombes et proposition de règlement de cimetière.

S. BILBOT : indique qu'une ligne de trésorerie initiale de 200.000 € a été votée et propose une augmentation de cette ligne de trésorerie (+ 200.000 €) pour faire face aux dépenses courantes et aménagements finaux de la zone artisanale. La vente des lots sur la zone artisanale est indispensable pour éviter de recourir à l'emprunt et mettre en difficulté la situation budgétaire de la commune.

C. TARANCHON : 154 personnes pour le repas des Aînés.

F. CHAUDRON : la logistique pour le repas des Aînés est assurée par les élus.

La séance est levée à 21h30.